



La CGT exprime sa profonde indignation suite à l'usage de la phrase « qui ne dit mot consent » en fin de réunion de négociation NAO le 3 juillet 2026 par la direction.

Cette formule est violente dans ce qu'elle sous-entend : que le silence vaudrait accord. Dans une entreprise, ce type de raccourci ne libère pas la parole, il la ferme. Il ajoute de la pression sur des personnes qui, parfois, n'ont plus de mots.

Vers 16h30, ce vendredi, ces propos ont pu être compris comme une fermeture du dialogue, comme une injonction à se taire et à accepter.

Mais chacun sait que les mots ne restent pas au travail : ils débordent.

Pour certain-es, cette phrase a agi comme un choc. Elle peut réactiver des expériences difficiles ou des situations de sidération. Elle peut ressurgir la nuit, dans les insomnies, dans l'angoisse qui serre la poitrine et rend la respiration douloureuse. Le corps réagit parfois sans prévenir pour se protéger : cauchemars, réveils nocturnes, crises d'eczéma, entre autres.

Ce n'est pas « exagéré ». C'est la réalité de ce que peuvent produire certains mots.

Que cette phrase puisse être prononcée par un membre de la direction est particulièrement grave. La direction n'est pas là pour banaliser des formulations qui fragilisent le dialogue social.

La CGT rappelle d'autant plus ce décalage que l'entreprise communique sur des engagements forts, avec une politique de tolérance zéro en matière de violences sexistes et sexuelles. OVH indique également mener des démarches de prévention et de sensibilisation, ainsi que des audits sur les biais, la diversité et les pratiques internes.

Qu'en est-il de la cohérence entre ces engagements et les pratiques observées ?

Enfin, nous rappelons que le 8 décembre 2025, il a été demandé aux élu-es de voter « en leur âme et conscience » et selon leurs valeurs. Ces mots engagent et appellent à une responsabilité.

Dans ce contexte, l'usage de formules évoquant le silence comme valant consentement est **inacceptable**.

La CGT remercie les élu-es qui ont contesté ces propos en séance et celles et ceux qui se sont préoccupé-es de l'état de santé et de la situation des élu-es concerné-es.